

## L'avocat demain : un plan pour la modernisation de notre profession

« Avec les lois Pot-pourri, nous avons accompli les premiers pas dans la modernisation des procédures en fonction du monde actuel et de celui de demain. Il est grand temps de réfléchir également à la manière dont les professions juridiques peuvent s'organiser efficacement afin de pouvoir continuer à évoluer avec le monde actuel mais surtout celui de demain. Tout récemment encore, les barreaux ont lancé la plateforme numérique destinée aux avocats. Je suis dès lors curieux de savoir ce que les avocats eux-mêmes pensent de leur groupe professionnel et ces deux experts recevront à cet effet toute l'assistance nécessaire à l'accomplissement de leur tâche », déclarait Monsieur Koen Geens, ministre de la Justice ce 16 juin 2017, à l'occasion de la conférence organisée par le barreau de Mons sur le thème « [Le Barreau 3.0](#) ».

C'est peu dire que d'affirmer que les avocats doivent se transformer s'ils veulent être capables d'affronter les défis que la numérisation, la digitalisation, la mondialisation, l'*ubérisation* de notre économie leur lancent. Désintermédiation, réintermédiation, concentration de l'offre ; intelligences artificielles, *blockchains*, réseaux sociaux, *machine learning*, justice prédictive, *chatbots*, ... : il va falloir maîtriser tout cela.

Nous ne sommes pas les seuls sur le marché de la résolution des conflits. De redoutables concurrents, souvent dotés de moyens financiers bien supérieurs aux nôtres, viennent nous y bousculer. Pour leur résister, nous devons nous unir. Agir plus collectivement, comme les notaires et les huissiers ont su le faire. Mutualiser nos efforts.

Le rapport [Horizon 2025](#), élaboré par quatre experts mandatés par AVOCATS.BE et l'O.V.B. en 2015, nous avait déjà tracé des pistes. Elles ont été approfondies, notamment lors des congrès d'AVOCATS.BE, [#Aqissons](#) et [Rebondir](#). Il faut maintenant les mettre en œuvre.

C'est dans cette perspective que Monsieur Koen Geens nous a fait l'honneur de nous désigner, en qualité d'experts indépendants, pour élaborer un plan pour la modernisation de la profession d'avocat, qui aura pour titre *L'avocat demain*. Il s'agit de dégager des propositions concrètes, pouvant, pour la plupart, être traduites en projets de lois.

Parmi les thèmes qui sont sur la table : la multiprofessionnalité (possibilité d'associations interprofessionnelles avocats – notaires – huissiers ? création d'une juridiction disciplinaire commune pour ces trois professions ?) ; la formation professionnelle et le stage ; les incompatibilités et le périmètre de la profession ; la gouvernance de la profession ; la réforme du disciplinaire ; les actions collectives ; l'acte d'avocat ; la possibilité d'exercer en qualité de société ; la limitation de la responsabilité ; l'aide juridique (en confier certains pans à des avocats d'Etat ou « de barreau » ?) ; sans oublier, bien sûr, l'intégration des nouvelles technologies.

La liste n'est pas exhaustive.

Nous n'avons pas pour mission, ni pour intention, de travailler en vase clos. Nous souhaitons, au contraire, recueillir un maximum d'avis, de suggestions, de réactions, de contradictions... De premières invitations ont déjà été lancées. D'autres suivront. Il ne s'agit, évidemment, pas de se passer du concours des Ordres et des meilleurs spécialistes.

Mais nous ne nous limiterons pas à ceux-là. Ce plan est pour tous. Il doit être l'affaire de tous. Dans cette perspective, deux adresses de courriers électroniques ont été ouvertes :

[advocaatmorgen@just.fgov.be](mailto:advocaatmorgen@just.fgov.be) (NL) et [avocatdemain@just.fgov.be](mailto:avocatdemain@just.fgov.be) (FR). Elles sont à votre disposition.  
Nous espérons que vous serez nombreux à en faire usage pour nous soumettre vos idées.

L'avocat de demain, c'est vous. Aidez-nous à lui ouvrir un large champ des possibles.

Luttons,

Patrick Hoffstroessler et Patrick Henry